



Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 21  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre : /  
Abstentions : /

**DELIBERATION N° 7**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 20 janvier 2017

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, C.ORDONNES, JM.BAGNERES-PEDEBOSCQ, M.LORDON, JD BONNOME, J.DARRIGADE, C.DUPIN, N.DAUGA, G.MOSCHETTI, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à G.MOSCHETTI), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), C.DUFOUR (pouvoir à C.ORDONNES), G.ELGART (pouvoir à MJ ROQUES), S.PUYO (pouvoir J.DOS SANTOS), A. VALOT (pouvoir à L.DARRIBEROUGE), P.FAVRAUD (pouvoir à C.MARTIN), M.DUBROCA (pouvoir à JP CRESPO)

Secrétaire de séance : MJ ROQUES

Madame Claire ORDONNES, Adjointe, informe le Conseil Municipal que la Commune va engager des travaux d'extension de l'école maternelle Jean Baptiste Lanusse. En effet, l'école accueille, à ce jour, 92 enfants dont 75 mangent régulièrement à la cantine. Par ailleurs, le nombre d'enfants de toute petite section et de petite section faisant une journée complète est également en augmentation.

Ainsi, la capacité actuelle du dortoir (35 places) est insuffisante. C'est pourquoi, la Commune a décidé de réaliser des travaux d'extension en vue :

- . de créer une nouvelle salle de restaurant scolaire de 90 places et l'aménagement d'un office répondant aux normes d'hygiène et sécurité,
- . d'étendre le dortoir en lui conférant une capacité d'accueil de 50 enfants.

Il est précisé que la maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée, après procédure de mise en concurrence, à l'architecte Pierre Gouanère.

Le coût de cette opération est estimé à 323 298 € HT.

Pour mener à bien ces travaux, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter un accompagnement financier auprès de l'Etat au titre de la DETR.

**Objet : Extension  
école Jean Baptiste  
Lanusse - Demande  
de financement au  
titre de la DETR**

*Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous-Préfecture  
de Bayonne  
le et de la publication  
le*

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les travaux d'extension de l'école Jean Baptiste Lanusse d'un coût estimatif à 323 298 € HT et de solliciter des financements au taux maximum au titre de la DETR (35 %)

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

- . **Approuve** les travaux d'extension de l'école Jean-Baptiste Lanusse décrits ci-dessus pour un coût total de 323 298 € HT,
- . **Sollicite** un accompagnement financier au taux maximum auprès de l'Etat (35 %) au titre de la DETR,
- . **Charge** Monsieur le Maire de mener à bien les démarches nécessaires.

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 27 janvier 2017  
Le Maire,

